

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 6 mai 2019, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Madame la conseillère Rose-Anne Lévesque est absente.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

2019-05-114 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour en ajoutant une demande d'aire protégée à la demande d'agrandissement de la gravière au point 3.3
Adoptée

2019-05-115 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal du 1er avril tel que rédigé.

Adoptée

2019-05-116 Dépôt du rapport financier

Il est proposé par monsieur Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter le dépôt du rapport financier tel que préparé par M Daniel Tétreault, comptable agréé.

Adoptée

2019-05-117 Faits saillants du rapport financier 2018 par M le maire

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2019, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 1 893 242\$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, s'élèvent à 1 743 376\$.

Les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 149 866\$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté, au 31 décembre 2018 se chiffre à 409 932\$. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 174 482\$.

Au 31 décembre 2018, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 1 851 308\$.

Les principales réalisations de l'année 2019 sont :

- Creusage des fossés et rechargement de certaines rues.
- Parc multi-génération et jeux d'eau.
- Début des travaux pour le développement domiciliaire.

Adoptée

2019-05-118 Liste des comptes payés au cours du mois d'avril

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois d'avril au montant de 124 217.70\$ du chèque numéro C1910730 à C1910774, du paiement en ligne numéro L1910001 et du paiement direct numéro P1910001 à P1910007.

Adoptée

2019-05-119 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 8 759.53\$ du chèque numéro C1910775 à C1910785 et des paiements directs numéro P1910008 à P1910011.

Adoptée

2019-05-120 Dépôt des dépenses salariales

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales d'avril des employés, élus et des pompiers tel que présenté.

Adoptée

2019-05-121 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2019-05-122 Demande de dérogation 5 091 943 et 5 091 444

Considérant une demande de dérogation mineure présentée par M. Jonathan Dupras-Pilote visant une opération cadastrale affectant les lots 5 091 943 et 5 091 944. La superficie du lot 5 091 944 Ptie où est érigée la résidence du 13, rue Principale est de 1 069,9 m² alors que le règlement de lotissement 05-2009 prescrit une superficie minimale de 1 500 m². La demande vise aussi une aire de déchargement dans la cour avant et une marge de recul arrière du bâtiment principal de 3,30 m alors que le règlement de zonage 04-2009 autorise une aire de déchargement uniquement dans une cour arrière ou latérale et prescrit une marge de recul de 7 m;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a à cœur le développement de la municipalité de Rivière-Héva, principalement au centre-village et qu'il souhaite soutenir les jeunes entrepreneurs locaux;

CONSIDÉRANT que l'espace en cour avant doit être assez grand pour accueillir les camions de déchargement pour des questions de sécurité et de visibilité;

CONSIDÉRANT que les futurs propriétaires seront conscients de la proximité du garage automobile à la résidence;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de ces dérogations mineures ne devrait pas entraîner de préjudices au voisinage;

IL EST RECOMMANDÉ au conseil municipal d'autoriser une superficie de 1 069,9 m² pour le lot 5 091 944 Ptie (13, rue Principale), une aire de déchargement dans la cour avant et une marge de recul arrière du bâtiment principal (garage commercial) de 3,30 m.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'autoriser la dérogation avec un stationnement spécifique, pas d'entreposage extérieur et aucune ferraille.

Adoptée

2019-05-123 Demande de dérogation 5 908 066

Considérant une demande de dérogation mineure présentée par M. Marcel Dumas visant à construire un bâtiment secondaire détaché (garage) ayant une superficie de 371,55 m² alors que le règlement de zonage 04-2009 prescrit une superficie maximale pour un bâtiment secondaire de 185 m² et une superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments secondaires de 250 m² si la superficie du terrain est égale ou supérieure à 20 000 m².

CONSIDÉRANT que seulement un bâtiment secondaire détaché sera implanté sur le terrain et que la superficie maximale totale des bâtiments secondaires détachés prescrite par le règlement 04-2009 est de 250 m²;

CONSIDÉRANT que le terrain a une superficie de 31 051,6 m²;

CONSIDÉRANT que le garage projeté sera situé dans la cour arrière;
CONSIDÉRANT que la construction ne porte pas préjudice au voisinage puisque la distance entre celle-ci et les maisons voisines est importante;

CONSIDÉRANT que la construction d'un garage de cette dimension accueillera tous les équipements des propriétaires et contribuera ainsi à la propreté du terrain;

IL EST RECOMMANDÉ au conseil municipal d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire détaché d'une superficie de 371,55 m².

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de ne pas accepter la recommandation du CCU et d'autoriser un bâtiment secondaire d'une superficie maximale de 250 mètres carrés.

Adoptée

2019-05-124 Demande d'agrandissement de la gravière au Sentier de la nature – demande d'aire protégée

Considérant une rencontre avec les représentants de la MRCVO concernant une demande d'agrandissement de la gravière au chemin du Lac-Malartic;

Considérant que depuis les années 2000, un groupe de citoyens bénévoles ont consacré des milliers d'heures de bénévolat afin de mettre en valeur la forêt située sur le chemin du Lac-Malartic et qui fait l'envie de plusieurs municipalités;

Considérant plusieurs sentiers pédestres, piste de ski de fond, piste de raquette ainsi que des infrastructures;

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a toujours soutenu ses bénévoles pour l'amélioration du site et qu'un montant est alloué chaque année;

Considérant qu'en 2017, des subventions importantes ont été octroyées au Sentier de la nature provenant de la MRCVO, de la municipalité ainsi que des donateurs privés afin de construire un hangar pour y entreposer les outils, une motoneige et le traceur qui ont été acquis par des subventions;

Considérant qu'un sentier d'interprétation de la nature avec 11 panneaux identifiant la flore et la faune que nous retrouvons dans la forêt, que ce sont des panneaux très instructifs et que chaque année ce sont des centaines d'enfants des écoles primaires et secondaires qui viennent visiter ces sentiers et s'instruire sur le potentiel que génère notre milieu;

Considérant qu'en 2018, ce sont plus de 1 000 visites, dont plus de 650 personnes différentes qui ont pu bénéficier de nos infrastructures compte tenu de leur potentiel;

Considérant que l'agrandissement de la gravière aura un impact majeur sur le sentier d'interprétation ainsi que les pistes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de demander que tous les sentiers soient intégrés dans une aire protégée et qu'il n'y ait pas d'agrandissement de la gravière afin d'éviter de détruire des milliers d'heures de bénévolat ainsi que les importantes subventions octroyées pour les infrastructures.

Adoptée

2019-05-125 Achat d'une caméra pour le banc de gravier sur le chemin du Lac-Malartic

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de faire l'achat d'une caméra et de l'installer à la gravière située sur le chemin du Lac-Malartic.

Adoptée

2019-05-126 MRCVO – coupe de bois au Sentier de la nature et le secteur

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu que faisant suite à la rencontre avec les représentants de la MRC et les responsables du comité du Sentier de la Nature, la municipalité n'autorise aucune coupe de bois au Sentier de la Nature et le secteur entre le chemin du Lac-Malartic et la route 117.

Adoptée

2019-05-127 **Programme de soutien aux projets structurants – construction d’un abri au Sentier de la nature**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d’appuyer la demande du Comité du Sentier de la nature pour la construction d’un abri au programme de soutien aux projets structurants.

Adoptée

2019-05-128 **Ministère des Transports de la mobilité durable et de l’électrification des transports – résolution confirmant aucun développement domiciliaire au chemin de la Gravière**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu qu’il n’y aura pas de développement domiciliaire provenant du chemin de la Gravière.

Adoptée

2019-05-129 **Formation Cindy Paquin**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d’autoriser Cindy Paquin à assister à la formation travaux d’infrastructure, conseils et astuces dans la gestion de projet au montant de 394.36\$ le 8 mai, ainsi que la formation du 16 mai à Amos sur les nouveautés SST au montant de 25\$.

Adoptée

2019-05-130 **Formation Vanessa Dionne**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d’autoriser Vanessa Dionne à assister à la formation de Pôle d’économie sociale Abitibi-Témiscamingue au coût de 25\$ à Rouyn-Noranda le 16 mai.

Adoptée

2019-05-131 **Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d’inscrire M. le Maire Réjean Guay à la conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue le 24 mai à Rouyn-Noranda au coût de 50 \$.

Adoptée

2019-05-132 **Planification des travaux d’été – mandater un arpenteur**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu de mandater l’arpenteur Matthieu Mauro de la firme Géoposition de Val-d’Or pour les travaux de la rue des Trembles.

Adoptée

2019-05-133 **Planification des travaux d'été – débroussaillage Jaski inc.**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter la soumission de Jaski inc. au montant de 14 600 \$ pour les travaux de débroussaillage.

Adoptée

2019-05-134 **Adoption du projet de règlement 04-2019 sur le traitement des élus**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'adopter le projet de règlement 04-2019 sur le traitement des élus.

Adoptée

2019-05-135 **Avis de motion sur le projet de règlement 05-2019 modifiant le règlement de construction 06-2009**

Monsieur le conseiller Yvon Charette donne avis de motion sur le projet de règlement 05-2019 modifiant le règlement de construction 06-2009.

Adoptée

2019-05-136 **Adoption du projet de règlement 05-2019 modifiant le règlement de construction 06-2009**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'adopter le projet de règlement 05-2019 modifiant le règlement de construction 06-2009.

Adoptée

2019-05-137 **Adhésion à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d'adhérer à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 100\$.

Adoptée

2019-05-138 **Centre musical Jean-Charles Loiselle – demande de contribution financière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de ne pas contribuer à la demande financière demandée.

Adoptée

2019-05-139 **Club des aînés Les Joyeux Troubadours – demande de contribution financière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de contribuer pour une somme de 100\$ au Club des aînés Les Joyeux Troubadours pour l'année 2019.

Adoptée

2019-05-140 **Entente relative à l'ouverture du service de garde lors de certaines journées pédagogiques**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d'accepter l'entente relative à l'ouverture du service de garde lors de certaines journées pédagogiques et que madame la directrice générale Nathalie Savard soit et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2019-05-141 **Air climatisé à la bibliothèque**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la soumission de Proventil option #2 au montant de 5 200 \$ plus taxes pour l'achat d'un air climatisé à la bibliothèque.

Adoptée

2019-05-142 **Projet Mme Lyne Vézina**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu de ne pas faire la construction d'un chemin pour le projet de Mme Vézina.

Adoptée

2019-05-143 **Ligne d'urgence**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d'autoriser la somme de 1000.39 \$ pour avoir une ligne d'urgence avec le CAUAT.

Adoptée

2019-05-144 **Achat d'un camion par le service des incendies (prêt du surplus municipal)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'autoriser une somme de 40 000 \$ pour l'achat d'un camion pour le service des incendies. Le montant sera affecté au surplus de la municipalité sous forme de prêt et sera remboursé par le budget du SSI.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus informe les citoyens présents de ses dossiers respectifs

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions

2019-05-145

Levée

À 20h40, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Réjean Guay
Maire